

EXEMPLE DE CALCUL DE LA PROVISION POUR HAUSSE DE PRIX

Produits ou matières	31 décembre 2004		31 décembre 2003	31 décembre 2002	Provisions dotées en 2003
	Quantité	Valeur unitaire	Valeur unitaire	Valeur unitaire	
A	115.000	250	220	200	1.500.000
B	18.000	95	80	81	42.000
C	13.500	145	150	130	30.300
D	9.000	230	200	-	-

Le tableau ci-dessus présente les données du calcul.

Produit A.- La valeur unitaire 2003 étant supérieure à la valeur unitaire 2002, la provision maximale 2004 doit être calculée à partir de la valeur unitaire 2002 et donc minorée de la provision dotée en 2003 sur le produit A.

Provision maximale : $115.000 \times (250 - 110\% \text{ de } 200) - 1.500.000 = 1.950.000$

Produit B.- Cette fois, la valeur unitaire 2003 étant inférieure à la valeur unitaire 2002, c'est par référence à la valeur unitaire 2003 que doit être calculée la provision 2004. Il n'est pas nécessaire, dans ce cas, de minorer la dotation 2004 de celle pratiquée sur le même produit en 2003.

Provision maximale : $18.000 \times (95 - 110\% \text{ de } 80) = 126.000$

Produit C.- Comme pour le produit A, c'est à partir de la valeur unitaire 2001 que doit être calculée la provision 2004.

Provision théorique : $13.500 \times (145 - 110\% \text{ de } 130) = 27.000$

La provision dotée en 2003 sur le produit étant supérieure à la provision théorique de 2004, il n'est pas possible de doter de provision en 2004. En revanche, la provision 2003 n'a pas à être reprise.

Produit D.- Par hypothèse, le produit D n'existait pas en stock en 2002. Il est toutefois possible de doter une provision en 2004, car la valeur unitaire du produit a augmenté de plus de 10% par rapport à 2003.

Provision maximale : $9.000 \times (230 - 110\% \text{ de } 200) = 90.000$

Source : Lamy fiscal 2004.